

Parcours de mise en conformité avec le RDUE

Mener un changement systémique et développer des technologies améliorées pour aider les entreprises à répondre aux exigences du règlement sur la déforestation de l'UE (RDUE)

JUIN 2023 :

Le règlement sur la déforestation de l'Union européenne (RDUE) entre en vigueur.

FSC est la solution la plus crédible en matière de foresterie durable à l'échelle mondiale. FSC répond à de nombreuses exigences du RDUE.

La **CERTIFICATION FSC DE GESTION FORESTIÈRE** et les produits portant le label **FSC 100%** répondent à la **majorité des exigences du RDUE**.

La **CERTIFICATION « CHAÎNE DE CONTRÔLE » FSC** et les produits portant le label **FSC MIX** répondent à de **nombreuses exigences du RDUE**.

Les produits labellisés **FSC RECYCLÉS** sont **exemptés** car ils ne contiennent aucun matériau forestier vierge.

ENSEMBLE VERS UNE CONFORMITÉ TOTALE

JUIN 2024 :

La **BOÎTE À OUTILS FSC RDUE** aide les entreprises, les opérateurs et les commerçants à travers toute la chaîne d'approvisionnement forestière à respecter leurs obligations en vertu du RDUE.

FSC BLOCKCHAIN permet aux entreprises de suivre le parcours du matériau tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de répondre aux exigences de **traçabilité** du RDUE.

Le **MODULE RÉGLEMENTAIRE FSC** fournit des critères supplémentaires permettant aux entreprises de satisfaire aux **exigences du RDUE en matière de déforestation, de dégradation et de légalité** et de générer le rapport de diligence raisonnée requis.

Le **CADRE FSC DE GESTION DES RISQUES** fournit des **évaluations des risques** révisées et alignées sur le RDUE, ce qui soulagera les opérateurs certifiés et non certifiés d'un effort considérable.

Les premières **ÉVALUATIONS DES RISQUES FSC DE NOUVELLE GÉNÉRATION**, qui couvrent toutes les exigences du RDUE, seront disponibles dès janvier 2025. Elles proposeront une évaluation normalisée des risques pour chaque pays prioritaire.

TROIS ÉTAPES VERS LA CONFORMITÉ

1 **Adoptez FSC Blockchain en avant-première.**
L'objectif est d'intégrer les détenteurs de certificats à partir de mars 2024

2 **Bénéficiez d'une formations et d'un accompagnement.**
À partir de mars 2024

3 **Mettre en œuvre les outils RDUE du FSC.**
À partir de juillet 2024

 **Satisfaire aux obligations du RDUE.**
Avant le 30 décembre 2024

 **En savoir plus et prendre contact**
[FSC.org/EUDR](https://www.fsc.org/EUDR) | EUDR@FSC.org